

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, si la question n° 170 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question n° 170 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE COÛT DES RENSEIGNEMENTS PUBLICS

Question n° 170—**M. Howie:**

1. Du 1^{er} janvier 1986 à ce jour, quels renseignements publics sous forme d'imprimés, de films ou de diapositives, le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social a-t-il produit sur a) la toxicomanie, y compris l'alcoolisme, b) les jeunes fugitifs, c) l'orthogénie, d) les maladies vénériennes, e) la violence familiale, f) les causes du bris des familles, g) les problèmes de santé des aînés, h) les besoins spéciaux des personnes handicapés?

2. Dans le cas de chaque trousse d'information produite, quels en étaient a) la disponibilité pour le public, b) le titre anglais correspondant, c) le coût pour le public qui voulait en obtenir ou en emprunter un exemplaire, selon le cas?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 septembre, du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'Immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, dont un

Immigration—Loi

comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendements, ainsi que de la motion n° 37 de M. Heap (p. 9207), des motions n°s 53 et 57 (p. 9207), et de la motion n° 70 (p. 9208) de M. Weiner.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Au cours du débat d'hier, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a critiqué certaines de mes observations, disant notamment comme le rapporte le *hansard* à la page 9178:

Il y a quelques instants, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a calomnié le ministère de l'Immigration et ses agents qu'il a accusés de racisme.

Il a poursuivi en disant que c'était intolérable.

Je n'ai pas calomnié tous les fonctionnaires du ministère, mais j'ai effectivement dit que certains d'entre eux, et sûrement certains anciens fonctionnaires, dont l'ex-directeur du Service de l'Immigration, John Kimble Abbott, qui est maintenant à la tête de l'organisme connu sous le nom d'*Immigration Association of Canada*, ont dit publiquement beaucoup de choses qu'on ne peut que qualifier de racistes. Je vais citer un extrait d'un questionnaire que cet organisme a fait circuler et où on pouvait lire ceci:

La capacité d'absorption est le taux d'immigration qu'un pays peut absorber sans modifier considérablement la composition et la nature de sa population.

On laisse bien sûr entendre qu'on ne veut pas d'immigrants non blancs. On y trouvait cette autre question:

Croyez-vous personnellement qu'on devrait laisser ou non le volume et la composition de l'immigration changer notre équilibre ethnique et culturel?

A quoi vise cette question, monsieur le Président? En voici une autre:

Seriez-vous partisan ou non d'une politique en vertu de laquelle la majorité des immigrants seraient choisis au sein de pays dont la culture est similaire à celle du Canada afin d'assurer leur compatibilité et leur intégration?

Que peut signifier cette question sinon qu'on s'oppose à l'immigration de gens de couleur? Je pourrais continuer à citer de ces questions, monsieur le Président. Cet organisme est présidé par un homme qui a déjà soutenu que si on laissait entrer au Canada 50 000 réfugiés de la mer vietnamiens, étant donné que ces derniers voudraient faire immigrer leur famille ici, c'est à 750 000 de ces gens qu'on faciliterait l'entrée au Canada. Nous savons à quel point cette prédiction était ridicule, et qu'elle ne s'est pas réalisée.

Le fait qu'un ex-directeur du Service de l'Immigration, qu'un ex-juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, J.V. Clyne et M. Stephen Roman, lui-même immigrant au Canada, expriment et publient ce genre d'opinions dans les journaux de tout le pays, montre bien qu'il y avait et qu'il y a toujours des gens pleins de préjugés au ministère et au Canada. Ils ne devraient pas être là. Le ministre devrait faire le nécessaire pour s'assurer que ces personnes ne sont pas en mesure d'empêcher des gens d'entrer au Canada en raison de leur couleur ou de leur religion.